



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 6 juillet 2017*

N°2017/043 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille dix-sept le jeudi 6 juillet 2017 à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2017.

Etaient présents : 19

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAU, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Françoise VASSELON, Emmanuel FONKING, Denise GONON, Azdine RAMDAN, Roselyne WALGER, Ange AMBROSIO, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI,

Pouvoirs : 5

Mr Camille FASSI à Mme Danielle BOURGUIGNON, Mme Elise BEAUFORT-LAMBERT à Mme Denise GONON, Mme Isabelle YEROMONAHOS à Mr Michel EBERHART, Mme Isabelle GUILA-CORNIL à Mme Geneviève CAIN, Mme Clémence LAUMONIER à Mr Eric KRAEMER

Absents excusés : 3

Mme Fathia BEN MABROUK, Mr Patrick AUGHEY, Mr Christophe BLONDEL DEBLANGY

Madame Annick PANE a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Administration Générale/Finances du 13 juin 2017

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE de modifier l'article 24 du règlement intérieur par la rédaction suivante :

Acquisé de réception en préfecture
077-217704758-20170707-2017-043DEL-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

- Concernant le bulletin municipal « Ginkgo » :
 - Les articles publiés par les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale devront représenter un espace de 2 100 signes espaces compris.
 - Les articles publiés par les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale devront être remis dix-huit jours francs à compter de la réception de la demande qui leur sera faite par mail par le Directeur de la publication ou le Rédacteur en chef.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

